

TABLEAU 1 MODIFICATIONS DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) DU CODEX EN 2022, POUR LES SUBSTANCES ET CULTURES CLÉS EN HORTICULTURE DES PAYS ACP  
(en vert : LMR relevées ; en rouge : LMR abaissées ; en gris : révoquées)

Substance active	Culture	LMR CODEX précédente [mg/kg]	Nouvelle LMR CODEX [mg/kg]
Métalaxyl-M	Chou pommé	0,5	0,06
Métalaxyl-M	Melon	0,2	0,15
Métalaxyl-M	Oignon	2	0,03
Métalaxyl-M	Tomate	0,5	0,3
Métalaxyl-M	Pommes de terre	0,05	0,02
Métalaxyl-M	Carotte	0,05	0,02*
Métalaxyl-M	Jeunes épinards	2	0,02*
Métalaxyl-M	Chou-fleur	0,5	0,2
Métalaxyl-M	Brocoli	0,5	0,2
Métalaxyl-M	Poivre	1	0,5
Méthoxyfénoside	Basilic	aucun	80
Trifloxystrobine	Pois mange-tout	aucun	1,5
Imazalil	Pamplemousses	5	15
Imazalil	Oranges	8	15
Imazalil	Mandarines	5	15
Imazalil	Autres agrumes	5	15
Chlorpyrifos	Pommes de terre	0.01*	révoqué
Chlorpyrifos	Piments doux/poivrons	1	révoqué
Chlorpyrifos	Piments doux/poivrons	2	révoqué
Chlorpyrifos	Banane	2	révoqué
Chlorpyrifos	Carottes	0.1	révoqué
Chlorpyrifos	Choux-fleurs	0.05	révoqué
Chlorpyrifos	Brocoli	2	révoqué
Chlorpyrifos	Pamplemousses	1	révoqué
Chlorpyrifos	Oranges	1	révoqué
Chlorpyrifos	Citrons	1	révoqué
Chlorpyrifos	Tilleuls	1	révoqué
Chlorpyrifos	Mandarin	1	révoqué
Chlorpyrifos	Autres agrumes	1	révoqué



*Cette publication a été développée par le programme Fit For Market+ mis en œuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au Développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), et l'Union européenne (UE).*

*Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'UE et de l'OEACP. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE ou de l'OEACP.*

